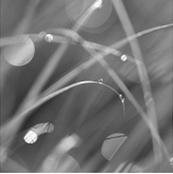
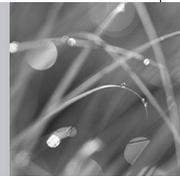


L'Info.com



SOMMAIRE

3 - 9	<i>Communications officielles</i>
10 - 14	<i>Administration</i>
15 - 19	<i>Déchets et Environnement</i>
20	<i>Formation et Ecoles</i>
21 - 22	<i>Petite enfance</i>
23 - 25	<i>Sociétés locales et Paroisses</i>
26	<i>Divers services</i>
27 - 29	<i>Soins médicaux</i>
30 - 31	<i>Aînés</i>
32	<i>Service social</i>
33	<i>Loisirs et Divers</i>
34 - 35	<i>Informations diverses</i>
36	<i>Contacts</i>



Eau des hydrants

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de prendre de l'eau aux hydrants, que ce soit pour le remplissage des piscines ou pour les agriculteurs en cas de travaux spéciaux.

Un compteur est à disposition auprès de la commune et M. Jean-Marc Noser - fontainier communal - est à votre disposition du lundi au vendredi au 079 / 326 66 34 pour vous fournir le matériel.

Fête nationale 2018

La fête nationale sera célébrée le 31 juillet 2018 au Stade de la Gérine à Marly.

De plus amples informations vous parviendront par tout-ménage au courant du mois de juillet.



Croque-Vacances est une association qui encourage la pratique d'activités de loisirs pendant les vacances d'été pour les enfants de 4 à 14 ans habitants Le Mouret, Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Senèdes, Treyvaux, La Roche ou Pont-La-Ville.

Le comité : Corinne Minguely – Blaise Hurlin- Christelle Bourqui, Alexandra Ackermann – Christelle Yerly- Mireille Raboud.

Case postale 1, 1724 Le Mouret - Site internet : www.croque-vacances.ch

Mail : secretariat@croque-vacances-lemouret.ch



A PIED A L'ECOLE

Dans le cadre de la campagne cantonale « à pied à l'école », une ligne de pédibus a été mise en place. Si vous souhaitez agrandir le réseau Pédibus sur notre commune, vous pouvez sans autre pendre contact avec Mme Lyane Wieland Gerber, lyanegerber50@hotmail.com.

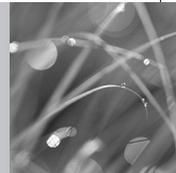
Un grand merci aux parents qui se sont mobilisés pour ouvrir cette première ligne de Pédibus.

Le Messenger

Envie de passer une annonce, Mme Corinne Minguely-Yerly est à votre disposition pour de plus amples renseignements par téléphone au 026 413 06 72 ou par mail à l'adresse suivante : c.minguely@bluewin.ch

Qualité de l'eau

En application de l'article 275d de l'ordonnance sur les denrées alimentaires, les distributeurs d'eau potable doivent informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée. Vous trouverez ces informations sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.le-mouret.ch/environnement-constructions/eau-potable>



Service de ramonage

Le ramoneur contrôle et nettoie périodiquement les installations de chauffage et d'évacuation de fumée (cheminées, canaux, tuyaux, récupérateurs de chaleur, chaudières, fours, calorifères à mazout, à charbon, à bois, cheminées de salon, centrales de chauffe). Ainsi, il prévient les incendies, protège l'environnement et favorise les économies d'énergie. Il s'occupe également des problèmes relatifs à la prévention des incendies en signalant à l'autorité responsable les installations défectueuses, en particulier celles présentant des dangers d'incendie ou d'asphyxie

Secteurs de Bonnefontaine,
Zénauva, Oberried, Montévraz

Jean-François Feyer
Chemin de la Colline 4
1700 Fribourg
+41 26 481 34 44
+41 79 214 34 19
feyer.jf@bluewin.ch

Secteur d'Essert et Praroman

Christophe Ferraglia
Chemin du Bois des Rittes 2
1723 Marly
+41 79 730 66 29
c.ferraglia@bluewin.ch

Attribution du mérite communal de Le Mouret

La Commune de Le Mouret informe sa population de l'attribution du « mérite communal »

Le prix du mérite communal est destiné à récompenser une personne, une équipe ou une association s'étant particulièrement distinguée durant l'année écoulée. Les candidats-es doivent obligatoirement être domicilié(e)s sur le territoire de la commune.

De plus amples informations sont à votre disposition sur le site internet de la commune sous rubrique : règlements, « Directives concernant l'attribution du mérite communal » ou à l'administration communale au 026 413 95 00.

Commission de l'Énergie



Le Mouret : Cité de l'Énergie !!!!!

Comme nous vous l'avons annoncé lors de notre dernière édition de l'Info.com, Le Mouret peut se targuer d'une première labellisation Cité de l'énergie ! La décision a été entérinée en commission le 20 novembre et un communiqué de presse de l'Office Fédéral de l'Énergie a été publié le 23 novembre 2017.

Le certificat sera remis officiellement à l'occasion d'un événement public qui aura lieu dans le courant du mois d'août ou septembre. Cet événement sera l'occasion de présenter les nombreuses mesures mise en place ces dernières années.

Werner Halter

Président de la commission de l'énergie.



La Berra, au sommet en un pas ...

Horaires été 2018

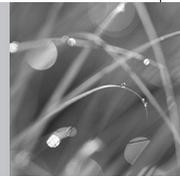
Ouverture saison estivale le dimanche 1er juillet 2018.

Juillet / Août, tous les jours, de 9h à 18h, vendredi jusqu'à 20h.

Septembre / Octobre, du mercredi au dimanche, de 10h à 17h.

Dernier jour le dimanche 28 octobre.

Plus d'information sur le site <http://www.laberra.ch> ou par mail info@laberra.ch



SUBSIDES A L'ASSURANCE MALADIE

rappel



La date butoir pour le dépôt des demandes est fixée au 31 août de l'année en cours!

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.



COMMUNE DE LE MOURET

Le Conseil communal de Le Mouret vous informe que la commune est dorénavant munie de trois **défibrillateurs** installés sur les sites suivants:

Centre sportif



Ecole de Bonnefontaine



Bâtiment édilitaire Praroman



De plus, la commune invite tous les citoyens et citoyennes à

une démonstration et explications concernant l'utilisation des défibrillateurs, ainsi qu'une initiation au massage cardiaque

le vendredi 7 septembre 2018

**possibilité de venir entre 18h00 et 20h00
à la salle d'activités du bâtiment communal**

Programme:

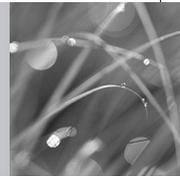
- Démonstration et explication des défibrillateurs
- Possibilité de s'entraîner à faire un massage cardiaque sur un mannequin
- Démonstration et explication du massage cardiaque
- Possibilité pour les citoyens de plus de 18 ans de s'inscrire, avec un rabais spécial, à un cours de 4 h en vue de l'obtention du certificat BLS-AED (cours permettant d'apprendre à agir correctement en situation d'urgence, à exercer la réanimation cardio-pulmonaire et à utiliser un défibrillateur automatique externe).

Le verre de l'amitié sera offert à l'issue de votre visite.
Au plaisir de vous y rencontrer



La commune de Le Mouret avec la collaboration de la section des Samaritains du plateau du Mouret.

S+samaritains



Installation d'entreposage de substances polluantes

Information pour les propriétaires d'une citerne à mazout, à diesel ou à essence

Afin d'éviter toute pollution des eaux, n'oubliez pas de faire contrôler votre installation.

Un contrôle tous les dix ans est obligatoire :

- > si votre installation se trouve en zone de protection des eaux souterraines (zones S). Un ordre de contrôle sera envoyé par le Service de l'environnement.
- > si votre réservoir de moyenne grandeur (> 2000 litres) est situé dans des secteurs de protection des eaux particulièrement menacés (Au). Un ordre de contrôle sera envoyé par votre commune.

Les installations doivent être autorisées par l'autorité (art. 19, al. 2, LEaux; art. 32, al. 2, let. h, i et j, OEaux) et doivent être contrôlées au moins tous les 10 ans par une personne compétente (art. 22, al. 3, LEaux; art. 32a, al. 1, OEaux).

Un contrôle tous les dix ans est recommandé :

- > si votre installation ne se trouve pas en secteur de protection des eaux particulièrement menacés (secteur üB).
- > si votre réservoir est petit (451 à 2000 litres) et situé en secteur Au.

Le contrôle, l'exploitation et la maintenance sont sous la responsabilité propre du détenteur de l'installation (art. 22, al. 1, LEaux).

La liste des entreprises spécialisées est disponible sur le site de l'Association pour la protection des eaux et la sécurité des citernes CITEC-Suisse www.citec-suisse.ch.

En vertu de l'art. 70, al. 1, let. b, LEaux, le détenteur d'une installation contenant des liquides de nature à polluer les eaux qui n'aura pas, conformément à la présente loi, installé les appareils et aménagé les constructions nécessaires à la protection des eaux ou ne les aura pas maintenus en état de fonctionner, polluant ainsi l'eau ou créant un risque de pollution, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire s'il a agi intentionnellement. Si l'auteur a agi par négligence, la peine sera une peine pécuniaire de 180 jours-amende au plus (al. 2). En outre, les frais découlant d'une pollution ou d'un risque de pollution sont à la charge du perturbateur.

Renseignements

Commune de xx



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez
T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02
sen@fr.ch, www.fr.ch/eau

Contrôle des habitants

Nous rappelons que la personne qui s'établit dans notre commune a l'obligation de s'annoncer dans les 14 jours qui suivent son arrivée. Cette annonce se fait à l'administration communale.

Les personnes qui s'établissent dans la commune doivent y déposer leur acte d'origine, pour les résidents suisses, ou une copie du permis de séjour, pour les résidents étrangers. Nous demandons également de joindre le numéro AVS et une copie du certificat d'assurance-maladie.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Comment procéder pour le vote anticipé ?

Le certificat de capacité civique (feuille blanche) doit être signé et placé dans l'enveloppe-réponse pour votation.

Attention : merci de tourner votre certificat de façon à ce que la signature ainsi que le code-barre soient visibles dans la fenêtre de l'enveloppe de retour.

Vous avez la possibilité d'envoyer le certificat soit par la poste, les frais de port étant à la charge de l'électeur, soit le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale **au plus tard jusqu'au dimanche du scrutin, une heure avant l'ouverture du local de vote, soit 10h00.**

Chômage

Inscription au chômage

La loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Aux termes de l'art. 32 al. 1 let. a de cette loi, ce sont les offices régionaux de placement (ORP) qui sont compétents pour inscrire et désinscrire les demandeurs et demandeuses d'emploi à l'assurance-chômage.

Les personnes concernées doivent se rendre auprès de l'ORP Centre, District de la Sarine, dont les coordonnées sont les suivantes :

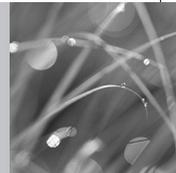
Adresse	Route des Arsenaux 15, 1700 Fribourg
Téléphone	026 / 305.96.06
Fax	026 / 305.95.89
E-mail	orf@fr.ch

Extrait du registre des poursuites

Il est désormais possible de commander et payer un extrait du registre des poursuites via internet, sur le site www.fr.ch/commander

Scrutatrices / Scrutateurs

Les personnes souhaitant participer aux votations en qualité de scrutatrices ou scrutateurs sont priées de s'annoncer par écrit à l'administration communale.



Documents d'identité

Carte d'identité :

Les demandes de carte d'identité peuvent être déposées auprès de la commune de domicile, ou également auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot, route d'Englisberg 11.

(Téléphone : 026 305 15 26)

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, la commande ne peut pas s'effectuer auprès de la commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot.

Prix et durée de validité

Passeports 2010

Adultes (dès 18 ans) : 145 francs*, validité : 10 ans Enfants (0 - 18 ans) : 65 francs*, validité : 5 ans

Cartes d'identité

Adultes (dès 18 ans) : 70 francs*, validité : 10 ans Enfants (0 - 18 ans) : 35 francs*, validité : 5 ans

Commande combi (passeport et carte d'identité)

Adultes (dès 18 ans) : 158 francs*, validité : 10 ans Enfants (0 - 18 ans) : 78 francs*, validité : 5 ans

*Frais de ports inclus et Diverses informations sur le site www.passeportsuisse.ch

Passeports :

Plus aucune possibilité d'obtenir un nouveau passeport non biométrique. Les passeports 10 seront tous munis de données biométriques (photo du visage et empreintes digitales). La marche à suivre pour obtenir un passeport 10 varie en fonction du lieu de domicile. vous pouvez soit :

- vous présenter personnellement dans un centre de saisie. Pour le canton de Fribourg, c'est auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot. Les photos sont exécutées par le personnel du centre de biométrie.
- vous pouvez facilement envoyer votre demande par internet, (www.passeportsuisse.ch). Il suffit de quelques minutes pour saisir toutes les données nécessaires et prendre rendez-vous pour vous présenter au centre de saisie du canton de Fribourg
- ou vous pouvez également transmettre votre demande par téléphone

Lorsque vous vous présentez au centre de saisie, le personnel vérifie votre identité et saisit les données biométriques nécessaires à l'établissement du nouveau passeport. Vous devrez payer directement votre passeport sur place.

COTISATIONS A L'AVS

VOUS ETES ETUDIANT (E) ? CES INFORMATIONS VOUS CONCERNENT !

Depuis quel âge dois-je cotiser ?

Toute personne doit cotiser depuis le 1er janvier qui suit son vingtième anniversaire (exception : personne mariée, sans activité lucrative dont le conjoint n'a pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite et qui exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et paie au moins le double de la cotisation minimale, soit Fr. 960.- par année (valable dès le 1er janvier 2011). Pour les personnes qui ont une activité rémunérée, l'obligation commence le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire.

Je pars voyager quelques années. Qu'en est-il de mes cotisations ?

Un assuré qui part à l'étranger sans s'établir dans un lieu précis et sans exercer d'activité lucrative peut continuer à cotiser à l'AVS suisse en s'annonçant avant son départ auprès de la caisse de compensation de son lieu de domicile. Jusqu'à son retour, il sera affilié comme personne sans activité lucrative.

J'ai 22 ans et je n'ai pas de revenu. Dois-je payer des cotisations ?

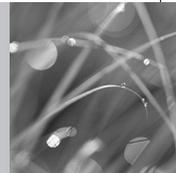
Toute personne doit cotiser depuis le 1er janvier qui suit son vingtième anniversaire. Donc, si vous êtes sans revenu, vous devez payer des cotisations en tant que personne sans activité lucrative, d'un montant variant de Fr. 480.- à Fr. 24'000.- selon la fortune imposable et le revenu acquis sous forme de rente. Cela est indispensable, faute de quoi, les futures prestations de l'AVS et/ou de l'AI pourront être diminuées.

J'ai 21 ans, j'habite le canton de Fribourg et j'étudie à Lausanne. C'est donc bien à la caisse de compensation du canton de Fribourg que je dois continuer à cotiser ?

Les étudiants doivent verser des cotisations à la caisse de compensation du canton où se trouve leur école. Le secrétariat de leur école envoie la liste de tous les étudiants soumis à la caisse laquelle se charge de l'encaissement de la cotisation minimale.

Je suis étudiant et vous me demandez une cotisation de Fr. 480.- par année. Or j'ai travaillé pendant les vacances. Pouvez-vous en tenir compte ?

La cotisation minimale de Fr. 480.- est facturée à tout étudiant âgé de 21 ans et plus. En présentant un certificat de salaires à la caisse de compensation qui lui réclame ce montant, il peut obtenir une diminution voire une annulation complète du montant à payer. A partir d'un salaire brut (soumis à cotisations) annuel de Fr. 4'667.-, la facture sera complètement annulée.



Service officiel des curatelles

Route du Pafuet 42 Tél. 026/413.95.15
Case Postale 44 026/413.95.16
1724 Le Mouret 026/413.95.17
 Fax 026/413 95 19

Curateur officiel	M. Jean-Louis Sciboz	tél. 026/413 95 15
Curatrices	Mme Loraine Horner	tél. 026/413.95.16
	Mme Thérèse Collomb	tél. 026/413.95.17
	Mme Robert Séverine	tél. 026/413.95.17
	Mme Stéphanie Graf	tél. 026/413.95.19

Secrétaires	Mme Corinne Chavaillaz
	Mme Daniella Rossier
	Mme Eliane Wicht
	Mme Christel Dupasquier
	Mme Elisabeth Neuhaus

Entretien sur rendez-vous

Justice de Paix

du cercle de la Sarine Tél. 026/305 86 00
Rue des Chanoines 1 Fax 026/305 86 01
1700 Fribourg courriel : JPSarine@fr.ch

La justice de paix est en premier lieu l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Le juge de paix en est le président. L'autorité de protection de l'adulte ordonne une mesure lorsque l'appui fourni à la personne ayant besoin d'aide par les membres de sa famille, par d'autres proches ou par des services privés ou publics ne suffit pas ou semble a priori insuffisant et que le besoin d'assistance et de protection de la personne incapable de discernement n'est pas ou pas suffisamment garanti par une mesure personnelle anticipée (mandat pour cause d'inaptitude et directives anticipées) ou par une mesure appliquée de plein droit (représentation par le conjoint/partenaire enregistré, représentation dans le domaine médical, protection de la personne résidant dans un établissement médico-social ou un home).

L'autorité de protection de l'adulte peut soit instituer une curatelle, soit ordonner le placement de la personne à des fins d'assistance. Il existe quatre types de curatelle : la curatelle d'accompagnement, la curatelle de représentation, la curatelle de coopération et la curatelle de portée générale.

Service de l'état civil

Où demander acte d'origine, acte de naissance, acte de mariage, certificat de famille, certificat individuel d'état civil ?

Un acte d'origine, un certificat de famille ou un certificat individuel d'état civil est à demander à l'office de l'état civil de son canton d'origine. Pour le Canton de Fribourg à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Un acte de naissance, de reconnaissance en paternité, de mariage, de partenariat ou de décès se commande auprès de l'état civil du lieu de l'événement.

Si vous êtes originaire du canton de Fribourg ou que l'événement (naissance, mariage, partenariat, décès) a eu lieu dans le canton de Fribourg, vous pouvez commander l'acte civil au moyen du formulaire en ligne auprès de l'adresse suivante :

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC

(site internet : www.fr.ch/sainec)

Rue de l'Abbé-Bovet 14 T +41 26 305 14 17

Case postale 503 F +41 26 305 14 22

1701 Fribourg

Heures d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Le mardi et vendredi de 08h00 à 11h30 et (après-midi sur rendez-vous)

Pour une demande de naturalisation : veuillez vous adresser au :

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC

(site internet : www.fr.ch/sainec)

Bd de Pérolles 2 T +41 26 305 14 17

Case postale 471 F +41 26 305 14 22

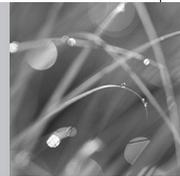
1701 Fribourg

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi : de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Vendredi : de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Mercredi : fermé



Elimination des déchets

Déchetterie du Serté

Peuvent y être déposés, après tri :

- plastique mou - fer
- aluminium
- huile
- bois
- pet
- déchets encombrants
- piles
- matériaux inertes
- papier
- uniquement les capsules à café Nespresso
- verre trié par couleur

Plastiques

Nous récoltons le plastique mou, c'est-à-dire : tous les films et feuilles d'emballage – films à bulle d'air – sacs d'engrais, de substrat et de tourbe – films thermo-rétractables, films étirables, films plastiques – cabas etc...

Les déchets en plastique dur et creux doivent être éliminés dans vos sacs poubelles, par exemple : Récipients - gobelets – bouteilles (de lait par ex.) – flacons de shampoing et de produits à lessive – bouchons de bouteilles et couvercles de boîtes.

Vous avez toutefois la possibilité d'acheter des rouleaux de 10 sacs de 60 lt à Fr. 20.00 / rouleau à l'administration communale pour participer au recyclage des plastiques ménagers. Les sacs pleins doivent être déposés à la déchetterie.

Appareils électriques - électroniques (SENS-SWICO)

L'entreprise Andrey est habilitée, conformément à l'OREA (ordonnance sur la remise, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques), à collecter un tel matériel en vue de son recyclage, de manière gratuite.

Cependant, afin de ne pas surcharger notre déchetterie, nous vous recommandons dans la mesure du possible de remettre ce type d'appareil à un commerçant, fabricant ou un centre d'achat.

Déchets encombrants

Tout matériel d'un volume supérieur à 35 litres tel que mobilier usagé, armoires, tables, chaises, matelas, tapis, matériaux en plastique, skis, sagex ... peut être déposé dans les bennes prévues à cet effet en suivant les directives du surveillant. **Les grands objets sont à démonter avant leur dépôt.**

Les meubles usagés en bon état sont récupérés gratuitement chez vous par :

Coup d'Pouce : tél. 026 484 82 40 ou
Emmaüs : tél. 026 424 55 67

En cas de doute, renseignez-vous auprès de M. Henri Cotting - surveillant responsable de la déchetterie. Nous vous remercions de respecter ses consignes.

Déchets spéciaux

Les déchets toxiques d'origine ménagère, tels que : pesticides, détartrants, petites quantités de fonds de bidons de peinture sont à déposer à la station d'épuration de Marly (uniquement sur appel au 026 436 33 77).

Pneus, batteries

Ces matériaux sont à retourner dans les entreprises spécialisées.

Recommandations aux utilisateurs de la déchetterie

Le Conseil communal met à votre disposition une déchetterie et vous prie d'éliminer vos déchets de manière sélective afin que ceux-ci puissent être dans la mesure du possible recyclés ou valorisés. En appliquant les présentes consignes, vous contribuerez à réduire les frais d'élimination des déchets et ainsi maîtriser une charge financière supportable pour chacun.

Transport avec des remorques :

Nous avons remarqué qu'une certaine quantité de déchets légers se retrouvent sur les abords des routes menant à la déchetterie, lors des jours d'ouverture. Nous demandons donc aux citoyens qui transportent leurs déchets dans des remorques, surtout de bien veiller à ce que rien ne s'envole durant le trajet (en couvrant la remorque par exemple). Ceci par respect pour les agriculteurs qui travaillent ces surfaces et par respect pour la nature.

Afin de faciliter le travail des gardiens de la déchetterie, nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Les cartons doivent être pliés et ficelés
- Le papier ficelé peut être mis dans des sacs en papier et non en plastique
- Les rivets et le plastique des cartons de lessive doivent être enlevés
- Le bois doit être démonté et le fer séparé

Nous vous rappelons que vous devez procéder à ces travaux avant d'arriver à la déchetterie, ceci pour ne pas encombrer inutilement les places de parc.

Horaire de la déchetterie

Les heures d'ouverture de la déchetterie sont les suivantes :

Lundi	16.45 h - 18.45 h
Mercredi	16.45 h - 18.45 h
Samedi	08.30 h - 11.30 h - 13.00 h - 16.00 h

Nous vous prions de vous rendre à la déchetterie 10 mn avant la fermeture, afin de pouvoir fermer les portes à l'heure prévue. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension. En venant régulièrement, vous contribuez à une gestion régulière de l'enlèvement des déchets. Si occasionnellement, vous en avez une grande quantité, veuillez avertir M. Patrick Cotting, afin qu'il puisse gérer au mieux les stocks et, le cas échéant, il vous demandera de vous rendre directement sur le site de l'entreprise Andrey muni d'un bon de dépôt selon modèle ci-après.



INFORMATIONS DECHETS

BRANCHES

Les branches sont à déposer uniquement et directement auprès de l'Entreprise Andrey SA à Bonnefontaine - route du Pafuet

les jours ouvrables entre 13h30 et 16h30 et le samedi entre 07h30 et 11h30.

En arrivant sur place, merci de vous annoncer à la station de pesage.

Tout dépôt sur le site de l'entreprise Andrey SA est formellement interdit le dimanche.

GAZON

Le gazon propre (fraîchement coupé, sans feuille, sans branche) est à déposer directement auprès de l'usine AgroGaz Haute-Saraine SA à Ferpicloz, du lundi au samedi.

Mettez une sourdine à vos tondeuses à gazon !

Veuillez respecter la tranquillité des heures de midi et du soir, des dimanches et jours fériés. Votre effort sera grandement apprécié de tous. Nous comptons sur votre bonne volonté et votre collaboration et vous remercions de votre compréhension

DECHETS COMPOSTABLES

Benne site Agrogaz à Ferpicloz + Benne entreprise Andrey SA route du Pafuet - Bonnefontaine (place du parking à gauche des bâtiments Andrey SA)

Vous pouvez y déposer dans la benne vos déchets verts compostables du lundi au samedi.

Déchets admis : déchets végétaux, déchets de jardins, mauvaises herbes, épluchures de fruits et légumes, feuilles mortes, coquilles d'œufs, fleurs coupées, plantes vertes

Sont exclus : tout déchet non végétal, tout plastique, restes de tables (déchets de nourriture cuite), gazon, bois et branches de toutes tailles

Aucun déchet ne doit être déposé à côté de la benne. Tout contrevenant sera passible d'une amende conformément au règlement communale en vigueur.

INFORMATIONS DECHETS (suite)

Déchets urbains – bennes compacteuses

4 bennes sont à votre disposition à Arconciel, Ependes, Ferpicloz et Le Mouret.

Horaire des bennes à votre disposition :

Arconciel	tous les jours	24h./24	
Ependes	du lundi au samedi	07h00 à 20h45	sauf jours fériés, selon liste affichée sur la benne, sous peine d’amende de Fr. 20.00
Ferpicloz	du lundi au samedi	24h/24	sauf jours fériés, selon liste affichée sur la benne, sous peine d’amende de Fr. 20.00
Le Mouret	du lundi au samedi	24h./24	sauf jours fériés, selon liste affichée sur la benne, sous peine d’amende de Fr. 20.00

Que se passe-t-il si je perds ma carte, si elle ne fonctionne plus ou si elle est cassée ?

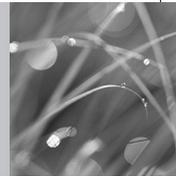
Il faut l’annoncer tout de suite au bureau communal de votre commune qui s’occupe de la gestoin administrative des cartes.

- Si **la carte est perdue**, votre compte sera bloqué afin d’éviter que quelqu’un d’autre ne s’en serve. Une nouvelle carte vous sera délivrée contre paiement de Fr. 40.00.
- Si **la carte est cassée**, une nouvelle carte vous sera délivrée contre paiement de Fr. 40.00.
- Si **la carte ne fonctionne plus** et qu’elle est en bon état, il faut la rapporter. Une nouvelle carte vous sera remise contre paiement de Fr. 10.00

Que faire en cas de panne des bennes compacteuses ?

- 1) **Reprendre vos sacs à poubelles** et les éliminer dans une autre benne à votre disposition.
 - 2) Veuillez annoncer la panne auprès de l’administration communale, 026 / 413 95 00, ou au numéro de téléphone affiché sur les bennes, qui correspond à la personne chargée du dépannage de cette benne.
- Nous vous rappelons qu’il est interdit de mettre du sagex ou du carton, matériaux qui perturbent le bon fonctionnement des bennes compacteuses.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Ramassage des crottes de chiens

La Commune a posé de nombreuses installations pour la distribution et la réception de sacs et ceci sur la plupart des itinéraires fréquentés par les propriétaires de chiens. Afin de rendre les promenades les plus agréables possibles à l'ensemble des utilisateurs de nos chemins ou trottoirs, nous prions les détenteurs de chiens de se conformer aux quelques indications suivantes. Nous remercions la grande majorité des propriétaires de chiens pour l'effort qu'ils consentent dans la sauvegarde d'un environnement remarquable.

Art. 9 du Règlement de la commune de Le Mouret sur la détention et l'imposition des chiens Souillures (art. 37 LDCh et 47 RDCh)

- 1 Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.
- 2 Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour étudier toute proposition pour la pose d'installations supplémentaires, si nécessaire.

Chiens errants

Nous vous rappelons que, selon l'Art. 4 du Règlement de la commune de Le Mouret sur la détention et l'imposition des chiens

Chiens errants (art. 14 et 22 LDCh)

- 1 Est considéré comme errant le chien qui échappe durablement à la maîtrise de la personne qui le détient.
- 2 Il est interdit de laisser son chien errer sur le territoire communal.
- 3 Lorsqu'il apprend qu'un chien erre sur son territoire, le conseil communal entreprend toute mesure afin d'identifier le détenteur ou la détentrice. S'il n'y parvient pas, il signale le chien errant au Service vétérinaire (ci-après : le Service) ou, à défaut, à la police. Le conseil communal peut déléguer ces tâches à une tierce personne, nommée ci-après "son représentant".

Calendrier scolaire 2018 – 2019 (école primaire et CO)

Reprise de l'année scolaire : jeudi 23 août 2018

Vacances

Automne	:	du 13 octobre 2018	au 28 octobre 2018
Noël	:	du 22 décembre 2018	au 6 janvier 2019
Carnaval	:	du 2 mars 2019	au 10 mars 2019
Pâques	:	du 13 avril 2019	au 28 avril 2019

Clôture de l'année scolaire : 5 juillet 2019

Jours de congé du cercle scolaire

Toussaint	:	1er novembre 2018
Immaculé conception	:	8 décembre 2018
Ascension	:	30 mai et 31 mai 2019
Pentecôte	:	10 juin 2019
Fête-Dieu	:	20 et 21 juin 2019

Ecole maternelle - Association Les Petits Robinsons

Pour enfants de 3 ans révolus à 6 ans, une ou deux fois par semaine.

Renseignements : Mme Laurence Dupasquier, Présidente, tél. 079/745.03.28

Cycle d'orientation

Etudes pré-gymnasiales, générales et exigences de base

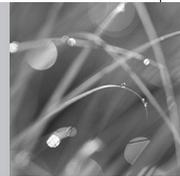
Secrétariat : rte des Ecoles 28, Marly Grand-Pré, tél. 026/439 91 20

Cantine à midi

Services auxiliaires

Logopédie, psychologie, psychomotricité

Flos Carmeli, Rte St-Barthélémy 18, 1700 Fribourg, tél. 026/484 87 87



Accueil extrascolaire à l'école de Praroman

Souhaitant permettre aux familles résidant dans notre commune de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle et désireuse de faire bénéficier les enfants d'un encadrement adéquat, la commune de Le Mouret a mis en place une structure d'accueil extrascolaire. Ce service est destiné aux enfants des classes enfantines et primaires du cercle scolaire de la commune de Le Mouret. L'accueil se fait à l'école de Praroman. Ce lieu correspond pleinement aux directives sur les structures d'accueil extrascolaire fixées par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Le service est limité aux jours de classe. Il comprend l'accueil de midi avec repas, ainsi que l'accueil postscolaire de la fin des classes jusqu'à 18 heures, avec goûter et possibilité de faire les devoirs (non surveillés). L'ouverture d'un module peut se faire dès l'inscription de 5 enfants.

Horaires

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h00-8h00					
Midi + repas	11h30-13h30			Fermé		
Début après-midi	13h30-15h30			Fermé		
Après-midi	15h30-18h00			Fermé		

L'accueil reste fermé durant les vacances scolaires, ainsi que pour les matins d'alternances.

Le total annuel de tous les revenus bruts des parents ou du représentant(e) légal(e) (concubins y compris) est pris en compte pour déterminer le revenu.

En cas d'intérêt, il vous suffit de prendre contact auprès de

L'administration communale de Le Mouret

Rte du Pafuet 42

1724 Le Mouret

026 413.95.00

Les documents ci-dessous sont téléchargeables sur notre site internet

- Formulaire d'inscription
- Tablette des tarifs en vigueur
- Règlement communal, et règlement d'application
- Questionnaire pour la détermination du tarif
- Règles de vie de l'accueil

Structures de garde pour la petite enfance

Association de la Crèche Capucine



Entente intercommunale comprenant les communes
d'Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Le Mouret,
Senèdes, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly

Route de la Voos 4

1724 Le Mouret

Tél. 026 413 09 19

www.crechecapucine.ch

info@crechecapucine.ch

L'association de la crèche *Capucine* accueille
du lundi au vendredi

les enfants de 2 mois à 6 ans

Dès 7h00 le matin et jusqu'à 18h30 le soir

Inscription au minimum 1 jour par semaine.

Tarif : selon le revenu

Du personnel qualifié encadre vos enfants durant
la journée, accompagné de stagiaires et
d'auxiliaires.

Si vous êtes intéressés, renseignez-vous auprès
du numéro ci-contre.

Association d'accueil familial de jour de la Sarine

Enfants cherchent mamans de jour

Vous souhaitez exercer une profession valorisante
et enrichissante au contact d'enfants, à votre
domicile ?

N'hésitez plus, contactez-nous !

Horaire de permanence

lundi et jeudi : 13.00 h à 16.00 h

mercredi et jeudi : 08.30 h à 11.30 h

Contact

Tél : 026 322 69 26

www.accueildejour.ch

sarine@accueildejour.ch



Ateliers Croqu'O

Ch. des Botschets 22

1724 Le Mouret

Ateliers Cuisine-brico Parents / En- fants

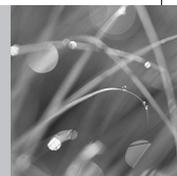
Pas besoin de grand-chose pour découvrir et
s'émerveiller. Que ce soit seuls ou accompagnés
d'un adulte, les enfants vont pouvoir explorer et ap-
prendre en toute simplicité.

Renseignements et inscriptions

Laurence Dupasquier 079 745 03 28

Katja Chammartin 079 613 38 14

www.croquo.ch



Sociétés culturelles

Société	Président / responsable	téléphone
SODEMO (Société de développement)	Richard Jean-François	079 348 24 87 www.sodemo.ch
Choeur mixte de Bonnefontaine	Noser Jean-Marc	026 413 06 65
Choeur mixte de Praroman	Charrière Monique	026 413 18 53
Choeur d'enfants du Mouret	Richard Delphine	079 584 55 25
Société de Musique L'Avenir	Chappuis Mélanie	079 711 44 56
Guggen-Music «Les Gouilles Agasses»	Mauron Stéphanie	www.lesgouillesagasses.com
Société de Jeunesse de Praroman et environs	Vonlanthen Raoul	079 737 73 21
Samaritains (section du Plateau du Mouret) www.samaritains-fr.ch/fr	Cotting Chantal	026 413 17 88

Sociétés sportives

Société	Président / responsable	téléphone –site internet
Auto-Moto-Club Le Mouret	Bürgisser José	079 247 74 45 www.amclemouret.ch
Club NSU Le Mouret	Muller Fredy	079 230 68 27
Club Sportif Le Mouret	Julmy Catherine	079 229 29 19 www.cslm.ch
Club des Lutteurs de la Haute-Sarine	Monney Marc www.luttehtsarine.ch	079 643 69 48
Amicale cycloportive du plateau du Mouret	Colliard Dominique	026 413 31 26 - 079 448 50 41
Football-Club Le Mouret	Tercier Laurent	076 342 26 82 www.fclemouret.ch
Ski-Club Bonnefontaine	Sciboz Jérémy	079 514 69 23
Hockey-Club Le Mouret	Bongard Loïc	079 420 36 13 www.hclemouret.com
Société de Tir Le Mouret	Stritt Samuel	026 413 26 21 www.tirlemouret.ch

Unité pastorale Sainte-Claire

Paroisses d'Arconciel - Bonnefontaine - Ependes - Marly - Praroman - Treyvaux / Essert

Curé modérateur de l'Unité pastorale Sainte-Claire :

Abbé Dariusz Kapinski, rte de la Voos 4

1724 Le Mouret

026 413 12 64 / 026 413 08 75

Praroman

Bonnefontaine

Treyvaux / Essert

Président de paroisse

Benjamin Brülhart
026 413 26 15
bruelhart.b@bluewin.ch

Présidente de paroisse

Corinne Jungo
079 751 36 29
jungo.family@bluewin.ch

Présidente de paroisse

Murielle Sturny
026 413 11 54
murielle-sturny@bluewin.ch

Répondant

Abbé Dariusz Kapinski
Cure de Praroman
026 413 08 75
darkapi@bluewin.ch

Répondant

Abbé Robert Niêm Nguyễn
Ch. du Bugnon 2, Ependes
026 413 03 34
niemrobert@bluewin.ch

Répondant

Abbé Robert Niêm Nguyễn
Ch. du Bugnon 2, Ependes
026 413 03 34
niemrobert@bluewin.ch

Conseil de communauté

Praroman et Bonnefontaine
Marie-France Kilchoer
026 413 50 15
mariefrance.kilchoer@gmail.com

Prête auxiliaire pour l'UP

Abbé Jean-Jacques Martin
Rue des Chanoines 13
1700 Fribourg
079 509 86 81
jean-jacques.martin@bluewin.ch

Conseil de communauté

Isabelle Quartenoud
026 413 36 88
i.quartenoud@bluewin.ch

Secrétariat pastoral de Marly

Pères du St-Sacrement
Rte de Fribourg 18, CP 114
1723 Marly
026 436 27 00 / fax 026 436 32 36
Secretariat.marly@paroisse.ch

Secrétariat pastoral du Haut

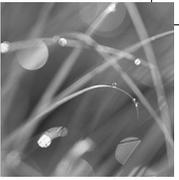
Centre paroissial
Rte de la Voos 4
1724 Le Mouret
Tél. et Fax 026 413 12 64
Secretariat.praroman@paroisse.ch

Heures d'ouverture

Lundi à vendredi 08h30 – 11h30
13h30 – 17h30

Lundi, jeudi et vendredi
08h30 – 11h30

Site paroisse : www.paroisse.ch



PAROISSES : vie en Eglise

Baptême

Pour préparer le baptême de votre enfant, prenez contact avec l'Abbé Dariusz Kapinski 026 413 08 75 ou l'Abbé Robert Niêm 026 413 03 34. Des dépliants avec les dates de préparation au Sacrement du baptême sont disponibles au fond de chaque église de notre unité.

Le secrétariat de Praroman vous renseigne volontiers au 026 413 12 64 (le matin sauf mardi)

Pour le baptême des enfants en âge de scolarité :
Eliane Quartenoud 026 436 27 00 ou 079 625 59 17

Eveil à la foi

Les parents sont invités avec leurs enfants de 3 à 6 ans aux rencontres qui ont lieu 4 fois par année.
Myriam Mivelaz Canzali, 026 413 37 93

Catéchèse

- cet enseignement est assuré dans le cadre scolaire par des catéchistes
- la Première Communion a lieu en 3ème primaire.
Françoise Marty, 026 413 37 78

Servant de messe

Dès la 3ème année primaire, les enfants sont invités au service de la liturgie.
Praroman et Bonnefontaine :
Abbé Dariusz Kapinski 026 413 08 75

Treyvaux :
Monique Spicher 026 413 38 76

Mouvement d'Apostolat des Enfants et Pré-adolescents (MADEP)

Les enfants de 6 à 12 ans et les pré-adolescents de 12 à 15 ans se réunissent avec des accompagnateurs formés par le mouvement pour parler de ce qu'ils vivent, comprendre ce qu'il se passe en eux et chercher des solutions afin de prendre leur place dans leur vie. Personnes de contact :
Marie-France Kilchoer, 026 413 50 15

Confirmation

Toute personne baptisée sans distinction d'âge, peut demander à se préparer à la confirmation.
Eliane Quartenoud 026 436 27 00 ou 079 625 59 17

Mariage

Pour préparer votre mariage religieux, contactez l'Abbé Dariusz Kapinski, 026 413 08 75 ou l'Abbé Robert Niêm 026 413 03 34

Visites aux malades et communion à domicile

Vous souhaitez une visite ou la communion à domicile? Vous avez la possibilité d'appeler un prêtre ou de contacter :

- Paroisse de Bonnefontaine

Jeanne-Marie Marty, 026 413 16 81

- Paroisse de Praroman

Jeanne Künti, 026 413 11 79

- Paroisse de Treyvaux/ESSERT

Denise Python, 026 413 24 75 (visite aux malades)

Ouvroir

Tous les 1ers et 3èmes jeudis du mois, de 13h45 à 15h45, au Centre paroissial de Praroman, des dames tricotent et cousent pour les missions ou des oeuvres caritatives

Marie-José Clément, 026 413 24 07

Groupement des Aînés

Vivez des rencontres conviviales, plusieurs fois dans l'année (voir "Paroisses Vivantes")

- Paroisse de Bonnefontaine :

Lucia Jolliet, 026 413 38 72

- Paroisse de Praroman :

Eliane Wicht, 026 413 14 09

- Paroisse de Treyvaux/ESSERT

Abbé Robert Niêm, 026 413 03 34

Décès

La messe de sépulture est fixée d'entente avec le prêtre. Une veillée de prière a lieu, en principe, la veille des funérailles à 19h30. Il n'y a pas de sépulture le samedi après-midi et le dimanche.

Pour tout autre renseignement :

- Abbé Dariusz Kapinski, 026 413 08 75
- Abbé Robert Niêm Nguyễn 026 413 03 34
- Françoise Marty, 026 413 37 78

Messes des dimanches et fêtes

Voir "Paroisses Vivantes" et "La Liberté" du samedi ou des veilles de fêtes, la feuille dominicale, www.paroisse.ch ou www.cath-fr.ch

Messes en semaines

Notre-Dame des grâces, Montévraz mardi à 16h30

Les Peupliers, Oberried jeudi à 17h00

Eglise de Bonnefontaine
vendredi à 09h00

Eglise de Treyvaux mercredi 08h00

DIVERS SERVICES

La Poste

Rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret

tél. 0848 88 88 88

www.poste.ch

Les guichets du service postal de Le Mouret sont ouverts selon l'horaire suivant :

Lundi – vendredi	07h30 – 11h30
	15h00 – 18h00
Samedi	09h00 – 11h00



Banque Raiffeisen Cousimbert, agence Le Mouret

Rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret

tél. 026/414.99.00

Fax 026/414.99.99

www.raiffeisen.ch

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

	matin	après-midi
Lundi	08.30 – 11.00	fermé
Mardi	08.30 – 11.00	fermé
Mercredi	08.30 – 11.00	fermé
Jeudi	08.30 – 11.00	fermé
Vendredi	08.30 – 11.00	fermé

Gendarmerie

026/305.87.52

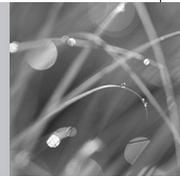
www.policefr.ch

Service du feu - CSME

Corps des sapeurs-pompiers du Mouret et environs

Commandant : M. Jean-Marc Noser 026 413 06 65





Docteur Benjamin de La Tour
Médecine générale

Docteur B at Huber
M decine g n rale FMH
M decine manuelle SAMM

Horaire des consultations

M decine g n rale
Dr Benjamin de La Tour

M decine manuelle
Dr B at Huber

Lundi 8h - 12h et 14h - 18h
Mardi 8h - 12h et 16h - 20h
Mercredi 8h - 12h et 14h - 18h
Jeudi ferm 
Vendredi 8h - 16h

Lundi 8h - 12h et 14h - 18h
Mardi 8h - 12h et 16h - 20h
Mercredi 8h - 12h et 14h - 18h

Consultation douleurs de l'appareil moteur : www.dolormed.ch

Claudine Carette
Physioth rapeute

Laurence Ranger
Sophrologue

Claudia Huber
Infirmi re sp c. en diab tologie

Laboratoire - Radiologie

Ch. de la Croix Blanche 41, 1724 Le Mouret
T l. 026 413 31 22 - Fax 026 413 39 86

Pharmacie :

Pharmacie du Mouret 026/413.03.30
Rte du Pafuet 1 - Praroman

Pharmacie de garde :

026/304.21.40

Service médical de garde :

026/304.21.36

Service d'ambulance du district de la Sarine (S.A.S) 144

Téléphone (24 heures sur 24)

Service dentaire scolaire - cliniques dentaires et orthodontiques

Bd de Pérolles 23 - Fribourg 026/305.98.00

Cabinet de physiothérapie

Mme Eliane Rwakabayiza-Panesi
rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret
026/413.10.60

Défibrillateurs

La commune de Le Mouret s'est dotée de trois défibrillateurs, situés à :

Ecole primaire de Bonnefontaine
Toilettes publiques de Praroman
Centre sportif

Section des samaritains :

Section du Plateau du Mouret, Case postale 14,
1731 Ependes

Mme Chantal Cotting Présidente et
matériel

Inscriptions cours sauveteurs 026/413.17.88

Mme Nathalie Perez Caissière

La Section des Samaritains du Plateau du Mouret accueille vivement des personnes qui désirent se perfectionner dans les 1er secours en cas d'accidents, à la maison, au bureau, dans les loisirs, ou simplement apprendre à soigner ses proches et ainsi devenir membres actifs de notre section et mettre à disposition leurs compétences lors de postes sanitaires.

Renseignements :

Chantal Cotting 026 413 17 88

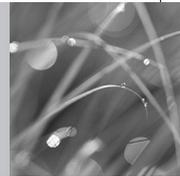
chantalcotting@bluewin.ch

Puériculture

Calendrier des consultations 2018, dans les anciens locaux de l'administration communale de Praroman. (Sous le centre sportif)

Chaque 4ème mardi du mois, l'après-midi sur rendez-vous uniquement au téléphone 026 347 39 69 (du mardi au vendredi 8.00 h à 9.30 h)

22 janvier	26 février
26 mars	23 avril
28 mai	25 juin
23 juillet	27 août
24 septembre	22 octobre
26 novembre	



Réseau Santé Sarine pour l'aide et les soins à domicile

Sur mandat des communes du district de la Sarine, les prestations d'aide et de soins à domicile, définies par les lois en vigueur, sont assurées par des équipes d'infirmières, infirmiers, aides familiales, assistantes en soins et santé communautaire, aides soignantes, auxiliaires de santé, aides ménagères.

ANTENNE II

Impasse du Nouveau Marché 1, 1723 Marly

Responsable de l'Antenne : Mme Géraldine Magnin

Tél : 026/425.55.25 Fax : 026/425.55.39

Courriel : antenne2@santesarine.ch / géraldine.magnin@santesarine.ch

Territoire : Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Senèdes, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly

Présentation

Le service d'aide et les soins à domicile exécute des prestations de nature médicosociale qui ne nécessitent pas d'infrastructure institutionnelle et qui permettent de maintenir une personne dans son environnement habituel.

En particulier :

a) les domaines d'activités des soins à domicile comprennent les examens, les traitements et les soins effectués sur prescription médicale ou sur mandat médical

b) l'aide à domicile comprend les travaux d'économie familiale ainsi que les tâches éducatives et sociales. Elle est exclue lorsque les besoins peuvent être satisfaits par d'autres services ou institutions, comme les crèches, les garderies d'enfants, le baby-sitting

c) l'aide et les soins à domicile comprennent également les actions d'évaluations, d'information et de conseils destinés à répondre aux buts décrits à l'article 2 LASD et les mesures d'encadrement social strictement nécessaires au maintien à domicile.

Visitez notre site internet :

www.sasds.santesarine.ch

Services aux personnes âgées



Visites à domicile

Partager un moment agréable avec une personne bénévole qui vient vous trouver pour vous tenir compagnie, bavarder, vous faire la lecture ou vous aider à rédiger un courrier. Elle vous accompagne aussi en promenade, chez le coiffeur ou au magasin et peut s'occuper de faire quelques courses.

Renseignements: 026 347 39 63 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch



Aide aux proches

Des auxiliaires de santé vous relaient si vous vous occupez à domicile d'une personne âgée et/ou malade. Pendant ce temps, vous vous ressourcez. Ce service d'accompagnement est complémentaire des organisations d'aide et de soins à domicile.

Renseignements: 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



Service des transports

Si vous avez une mobilité réduite due à l'âge ou à la maladie, nous pouvons faciliter vos déplacements. Un chauffeur vient vous chercher à votre domicile et vous conduit chez votre médecin, à l'hôpital, etc... puis vous ramène chez vous.

Renseignements: 026 347 39 40 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch



Alarme Croix-Rouge

Pour votre autonomie, pour que vous et vos proches soyez rassurés. Vous êtes en sécurité 24 heures sur 24 grâce à un petit appareil facile à utiliser, que vous portez comme une montre-bracelet, un pendentif ou une broche. En cas de besoin, vous activez la touche d'appel et la centrale d'alarme organise des secours appropriés.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch



Habiter - aider

Une cohabitation intergénérationnelle qui réunit sous un même toit un ou une senior-e et un ou une étudiante sur la base d'un concept d'échange. Un senior met à disposition une chambre contre de l'aide fournie par un étudiant selon un accord supervisé par la Croix-Rouge.

Renseignements: 026 347 39 79 ou habiter.aider@croix-rouge-fr.ch



Lits de soins et matelas

En cas d'alitement prolongé, d'une sortie d'hôpital et pour faciliter les soins à domicile, nous mettons à disposition (location ou vente) des lits électriques à trois moteurs ainsi que des matelas.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2
Case postale 279
1701 Fribourg
Tél. 026 347 39 40
www.croix-rouge-fr.ch
info@croix-rouge-fr.ch

Mieux s'entourer, mieux vivre

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz 
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

Association



Le Mouret - Solidaire

Qui sommes-nous ?

Une association privée à but non lucratif d'entraide et de solidarité, composée de bénévoles et oeuvrant dans la commune de Le Mouret et ses environs.

Les bénévoles sont l'essentiel, la richesse de l'association. C'est pourquoi nous avons besoin de tous ceux qui ont du temps à offrir. Même peu de temps. Alors, si vous voulez devenir bénévole, n'hésitez pas à nous contacter.

Qui aidons nous ?

- ✓ Toutes personnes jeunes et moins jeunes, fragilisées, isolées ou seules
- ✓ Les personnes atteintes dans leur santé
- ✓ Les personnes dans l'incapacité de se déplacer (pour raison de santé ou autre)

Nos objectifs

- ❖ Développer différents services d'aides
- ❖ Favoriser les rencontres avec les personnes socialement isolées afin de leur permettre de maintenir des liens sociaux
- ❖ Organiser des activités sur différents thèmes pour la population du Mouret et de ses environs
- ❖ Encourager l'entraide auprès des habitants de la commune

Nos activités bénévoles

- ✚ Visites à domicile, présence, écoute, partage, lecture
- ✚ Promenades
- ✚ Aide pour les achats
- ✚ Démarches administratives
- ✚ Transports de personnes
- ✚ Livraisons des repas à domicile
- ✚ Après-midis rencontres

Nos activités ponctuelles

- Rencontres à thème
Le programme des activités paraîtra dans le journal local « Le Messenger »

Nos coordonnées

Association Le Mouret-Solidaire
Au Village 7
Bonfontaine
1724 Le Mouret

 **026 413 03 09** (répondeur)
lemouretsolidaire@bluewin.ch
www.lemouretsolidaire.ch

Présence dans nos locaux

Lundi de **9h00 à 11h00**
Jeudi de **14h00 à 15h30**

Votre soutien

Si notre mission vous interpelle, vous avez la possibilité de nous aider en devenant membre de l'association ou en nous soutenant par un don ou un leg.

CCP : 17-2191-3

IBAN : CH 76 8015 0000 0135 0571 2

Service social de la Haute-Sarine

Ce service dessert les communes suivantes : Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Le Mouret, Pierrafortscha, Senèdes, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly

Adresse du service :

Rte du Pafuet 42 (bâtiment de l'administration communale de Le Mouret, 2ème étage)

Case Postale 13

1724 Le Mouret

téléphone 026 413 95 10

fax 026 413 95 14

mail sshs@le-mouret.ch

Consultations : lundi, mardi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
sur rendez-vous - service gratuit - confidentialité

Assistants sociales : Mme Christel Bugnon et Mme Lucie Sciboz

Le Service social accueille, écoute, accompagne des personnes vivant une période difficile. Il les informe et les oriente dans le dédale des démarches administratives et des nombreux services qui existent. Il traite tous les problèmes liés à la vie sociale (chômage, travail, logement, maladie, difficultés financières, etc.) y compris les problèmes de relations interpersonnelles.

Toute personne (domiciliée dans l'une des communes précitées) se trouvant dans l'inquiétude, le désarroi d'une période de crise, peut donc s'y adresser.

Pro Juventute

District Sarine & Haut Lac,

Passage du Cardinal 2C,

1700 Fribourg

Aide aux familles en difficulté et aux jeunes :

- coups de pouce financiers
- participation à des camps
- appui pour traitements orthodontiques indispensables
- bourses complémentaires liées à la formation
- soutien en cas de décès (aide aux survivants)
- subvention aux organisateurs de colonies
- appui aux passeports-vacances
- appui à l'association Point Rencontre Fribourgeois

Pour renseignement, conseil, soutien et écoute :
s'adresser au tél. 026 424 24 42

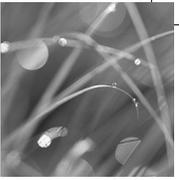
La Main Tendue - no 143

Chaque être humain a un besoin fondamental d'être écouté avec respect, reconnu dans ce qu'il est et ce qu'il vit.

Parce que l'écoute est la base d'un équilibre et d'un bien-être émotionnel, La Main Tendue en a fait sa vocation : la ligne téléphonique 143 permet à chacun, à toute heure, de trouver quelqu'un à qui parler. Elle offre gratuitement une écoute active, centrée sur la personne, exercée en toute confidentialité.

La Main Tendue offre également un soutien par courrier électronique à partir de son site internet

www.143.ch



Musique

Conservatoire

Renseignements :

Conservatoire, Rte Louis-Braille 8, 1763 Granges-Paccot, 026 466 22 22, <http://www.etatfr.ch/cof>

délai d'inscription officiel : 31 mai.

Divers cours pour d'autres instruments sont proposés à Ependes, Marly, Treyvaux:

piano, guitare, flûte douce, flûte à bec, etc. : renseignements auprès du Conservatoire.

Professeurs privés

Pour les instruments ci-dessous, on peut également s'adresser à :

Piano :

Mme Roselyne LEVRAT-MAURON

079 684 14 15

Accordéon :

Mme Josiane ANDREY

026 402 32 27

Violon :

Mlle Delphine RICHARD

079 584 55 25 ou le 026 413 25 28

Activités de vacances

Colonie de Praroman et environs

Une semaine en été

Renseignements :

M. Nathan Bongard, 079 370 65 61 ou coloniedumouret@gmail.com

Camp pour adolescents

Une semaine en été

Renseignements : Animation de Jeunesse de Marly

026 436 40 50 ou 079 634 32 84

Ludothèque de Marly

Centre communautaire

rte du Chevalier 9,

1723 Marly,

tél. 076 282 75 40

Horaire d'ouverture

Mercredi 13h30 – 16h00

Samedi 09h30 - 12h00

Bibliothèque régionale de Marly

Nos locaux se trouvent au 1er étage du centre commercial La Jonction. Vous pouvez y accéder par l'entrée de la Coop ou directement par l'extérieur, côté route de Fribourg (au niveau de l'arrêt de bus). N'hésitez pas à nous rendre visite. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour vous faire partager notre passion de la lecture.

Vous y découvrirez une littérature diverse et variée.

Contact

Bibliothèque régionale de Marly

Route de Fribourg 15

1723 Marly 1

Tél. 026 436 23 95

www.marly.ch/culture-loisirs-sport/bibliotheque-regionale

biblio@marly.ch

Mardi 15h00 - 20h00

Mercredi 15h00 - 18h00

Jeudi 09h00 - 11h00

Vendredi 14h00 - 18h00

Samedi 10h00 - 13h00

Une aide pour les familles avec enfants (Das Leben meistern)

La fondation privée «Das Leben meistern» (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas 60'000.00 francs par année, voire 65'000.00 francs avec 4 enfants et 70'000.00 francs avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de 100.00 francs par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation

Fondation «Das Leben meistern»

Case postale 1363

1701 Fribourg

Renseignements complémentaires

e-mail : daslebenmeistern@bluewin.ch

Urs Schwaller

Conseiller aux Etats FR /

responsable de la fondation

SOS futures mamans

Permanence téléphonique 24h/24

tél. 026 322 03 30

www.sosfuturesmamans.ch

Sport-Handicap Fribourg

Rte de Moncor 14

1752 Villars-sur-Glâne

tél. 026 401 02 20

La famille au jardin

Foyer de jour pour personnes atteintes d'importants troubles de la mémoire, de type Alzheimer

Römerswil 4, 1717 St-Ursen

Tél. 026 321 20 13

www.la-famille-au-jardin.ch

Salle de spectacle du CO de Marly

La salle du Cycle d'orientation de Marly est mise à la disposition des sociétés locales pour l'organisation de spectacles.

Les renseignements peuvent être demandés auprès du cycle d'orientation de Marly. (026 439 91 20) ou sur le site internet : www.co-marly.ch



les Ligues de santé du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

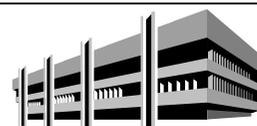
Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg

Tél. 026 426 02 66
Fax 026 426 02 88

www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch

Administration communale

Route du Pafuet 42
Case postale 13
1724 Le Mouret



Horaire d'ouverture estivale :

Du lundi 9 juillet 2018 au vendredi 17 août 2018, l'administration communale sera ouverte :

**Le lundi matin de 08.30 h à 11.30 h, le mardi après-midi de 14.00 h à 17.00 h
et le jeudi après-midi de 14.00 h à 18.00 h.**

Horaire d'ouverture dès le lundi 20 août 2018:

Ouverture	Lundi	08h30 à 11h30	14h00 à 17h00
	Mardi		14h00 à 17h00
	Mercredi		14h00 à 17h00
	Jeudi		14h00 à 19h00
	Vendredi	08h30 à 11h30	

Adresses e-mail :	Site internet	: www.le-mouret.ch
administration@le-mouret.ch	téléphone	: 026 / 413 95 00
controlehabitant@le-mouret.ch	téléfax	: 026 / 413 95 09
finance@le-mouret.ch		

Conseil communal

Lauper Nicolas – Syndic	079 634 88 55	Administration, personnel, relations publiques, forêts
Wicht Jacques - Vice-syndic	026 413 25 84	Transports et communications, routes
Bongard Patrick	079 690 99 80	Environnement, déchets, endiguements, agriculture, feu
Cotting Jean-Louis	079 230 02 36	Constructions, aménagement
Dousse Armand	079 342 89 78	Bâtiments, sport, protection civile, militaire, police
Halter Martine	079 755 57 30	Enseignement, formation
L'Éplattener Eric	079 843 67 14	Finances, impôts
Marthe Gisèle	079 769 75 95	Social, culture, loisirs, santé, cimetière
Murith Denis	079 242 26 38	Épuration, eau potable

Le Mouret, juillet 2018